

## Méthodologie

### LA CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON

Le choix d'une méthode qualitative de collecte de données impliquait de recourir à un échantillon construit, théorique, qui ne prétend à aucune représentativité statistique. Le coût et le temps d'analyse d'un corpus recueilli auprès d'un échantillon représentatif de la population de la région montréalaise auraient été prohibitifs, car plus de 500 Montréalais auraient dû être sélectionnés.

Les critères d'échantillonnage ont été définis selon les facteurs supposés jouer un rôle dans l'apparition et la variation des formes d'appartenance citoyenne et nationale ainsi que sur la teneur des rencontres au sein de la société civile :

1. Niveau de scolarité lors de l'entrevue, selon trois rangs : secondaire (11 ans d'études ou moins), collégial et universitaire de premier cycle (12 à 16 ans d'études) ; universitaire de second ou troisième cycle (17 ans d'études et plus) ;
2. Sexe ;
3. Différence de phénotype ;
4. Différence de pays de naissance, incluant le Québec, afin de faire varier les socialisations culturelles, les adhésions religieuses, les modes d'exposition à la francophonie, les héritages politiques, les motifs, les modalités et les expériences d'émigration dans le cas de personnes venant de l'étranger. Voici des exemples de cas jugés pertinents. Les personnes arrivées durant les années 1980 à la suite de la chute du régime de Saïgon ou encore de la répression et de conflits politiques en Haïti partagent un héritage de violence armée, de crainte de l'État, comme celles venues du Salvador où

régnait une guerre civile. À l'opposé, des personnes en provenance de la France ou de l'Inde ont vécu au sein de régimes politiques démocratiques, ont connu des conflits nationalitaires et ethniques et elles émigrent, le plus souvent, pour des raisons personnelles : changement de mode de vie, mobilité sociale, mariage. Celles venant du Maroc ont fait l'expérience d'un régime autoritaire, religieux, et peuvent émigrer pour des raisons culturelles et politiques, ou personnelles. Ces pays ont développé une longue histoire de relations avec la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis et avec les langues française et anglaise : Antille francisée (Haïti), Inde et, moindrement, le Salvador anglicisés, Viêt-nam et Maroc francisés ou francophiles. Du point de vue religieux, ces pays présentent, chacun, une ou plusieurs cosmogonies dominantes : islam et judaïsme au Maroc, bouddhisme, confucianisme et catholicisme au Viêt-nam, hindouisme, islam et religion sikh en Inde, catholicisme et diverses formes de protestantisme en Haïti.

Par ailleurs, d'autres critères d'échantillonnage ont été imposés afin d'assurer une relative homogénéité des conditions sociales et culturelles d'insertion des personnes interrogées :

1. Âge fixé à 35-40 ans ;
2. Période d'arrivée similaire des immigrés au Québec ou des natifs à Montréal : 1984-1987. Ces années ont été choisies parce qu'un séjour de huit à onze ans paraissait une période minimale à envisager dans le cas des immigrés ;
3. Mariage ou cohabitation d'au moins cinq ans afin d'éliminer les effets de séparation et de divorce sur les conditions de vie et d'insertion sociale et les cas de personnes vivant seules ;
4. Conjoint légal ou de fait émigré du même pays ou de même ascendance dans le cas des natifs ;
5. Présence d'enfants.

La combinaison de ces critères et des intérêts du ministère qui assumait le coût du projet a conduit à constituer un échantillon incluant 84 personnes, soit 12 émigrés de six pays choisis (France, Haïti, Inde, Maroc, Salvador et Viêt-nam) et 12 natifs du Québec et d'ascendance canadienne-française afin d'enrichir les données de l'enquête. Faute de moyens financiers, des natifs du Québec d'ascendance canadienne-anglaise ou autres n'ont pu être inclus.

En vue de trouver des personnes immigrées répondant aux critères d'échantillonnage choisis, nous avons reçu en juin 1995 du ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés

culturelles, une liste comportant les noms et adresses des 541 personnes des deux sexes âgées de 35 à 40 ans, provenant des six pays sélectionnés, ayant obtenu un visa de résident permanent au Québec entre le 1<sup>er</sup> janvier 1984 et le 31 décembre 1987 et dont la scolarité était précisée. Cette liste avait été établie par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) à partir de ses dossiers. Selon une entente entre le ministère précédemment cité et la RAMQ, de telles informations nominalisées peuvent être transmises en vue de travaux de recherche.

Nous avons recherché le numéro de téléphone de chaque personne inscrite sur ces listes au moyen de trois sources : bottin téléphonique, service d'information de Bell Canada et annuaire Cole. Lorsque les numéros n'ont pu être retrouvés, des envois postaux aux adresses connues ont été effectués.

La déperdition de cas a été importante. Tout d'abord, les cas de personnes de scolarité primaire durent être éliminés, car pour certains pays de provenance choisis (France, Inde, Maroc) ils étaient quasi absents (2 à 6 cas au total pour cette période de quatre ans). Des personnes étaient apparentées (17 cas, des conjoints le plus souvent) et une seule d'entre elles pouvait être retenue. Les immigrants de l'Inde et de confession chrétienne, trop peu nombreux (8 cas), ont été écartés ainsi que les personnes résidant en dehors de la région montréalaise (16 cas). Le nombre de cas utiles sur la liste de la RAMQ s'est trouvé réduit à 461 (541 moins 39 cas de niveau primaire, 8 émigrés Indiens chrétiens, 16 résidant en dehors de la région, 17 apparentés).

Par ailleurs, une proportion des personnes inscrites sur la liste n'a pas été retracée pour plusieurs raisons. Les gens n'ont pas à aviser la RAMQ de leur déménagement dans la province ou dans la région montréalaise à moins de vouloir renouveler leur inscription ; aussi nombre d'adresses sont-elles périmées. Des personnes ont quitté la province sans aviser la RAMQ. Nous avons le plus souvent appris ces faits par des concierges, des parents ou les occupants actuels de leur logement. Enfin, des numéros de téléphone sont confidentiels. Le nombre final de personnes retracées sur un total de 461 cas utiles s'est élevé à 265, dont 72 ont été interrogées, soit environ une sur quatre.

Le taux de refus d'entrevue a été élevé dans le cas des émigrés haïtiens (presque 50 %) et salvadoriens (34 %). Il a été moindre dans le cas des émigrés français et vietnamiens (17 %), marocains (22 %) et indiens (24 %). Ces refus tenaient au fait que les noms aient été obtenus par l'entremise d'une agence de l'État et à la crainte de voir les résultats de la recherche servir quelque propos gouvernemental, ou encore au désintérêt pour le sujet de recherche.

En dépit de ces multiples limites, nous avons pu appliquer les critères d'échantillonnage prévus, sauf dans le cas des émigrés de la France, dont nombre étaient mariés à des personnes d'ascendance canadienne-française. Autre particularité, ces émigrés étaient, pour la moitié d'entre eux, des enfants d'immigrés arrivés en France après la Seconde Guerre mondiale. Ils étaient d'ascendance antillaise, algérienne, italienne, polonaise, arménienne ou belge. Quant au mariage, les émigrés marocains avaient un profil similaire à celui des personnes d'ascendance française. La sélection des émigrés de ces pays a respecté ces caractéristiques. À l'opposé, les groupes de personnes venues de Haïti, de l'Inde, du Viêt-nam et du Salvador montraient un taux d'endogamie avoisinant 100 %.

Par ailleurs, des personnes interrogées, sept émigrés indiens étaient de religion hindoue, trois de religion sikh, une de religion musulmane et une de religion ismaïlie. Des émigrés marocains, neuf étaient de confession musulmane et trois de confession juïdaique. Enfin, des émigrés vietnamiens, deux individus s'identifiaient comme Chinois et dix comme Vietnamiens, et ils étaient catholiques ou bouddhistes, alors que les émigrés haïtiens étaient catholiques, pentecôtiste (1) ou protestants.

Quant aux résidents montréalais natifs du Québec et d'ascendance canadienne-française, ils ont été repérés par l'équipe de recherche en portant attention au fait qu'ils ne soient pas apparentés et insérés dans des réseaux de sociabilité identiques ; la méthode de sélection par boule de neige a été totalement écartée.

Amorcé en juin 1995, le travail d'enquête a duré cinq mois. La vérification des numéros de téléphone des personnes et l'absence de nombre d'entre elles ont été les raisons de la longueur inhabituelle du travail sur le terrain. La constitution de l'échantillon et le travail d'enquête ont été réalisés par six assistants, et chacun a interrogé des personnes dont il connaissait la langue maternelle (créole haïtien, espagnol, arabe marocain, vietnamien, français, anglais, hindi, gujerati). À l'exception de dix, les entrevues ont été faites en français ou en anglais (créole, arabe, espagnol, vietnamien, hindi, gujerati) et elles ont duré de une heure et demie à deux heures et demie selon la propension des personnes à répondre.

## **LA CLASSIFICATION DU CORPUS**

Pour expliquer la forme et le sens d'un lien à la société québécoise, cette recherche postulait une relation entre les données suivantes, qu'il a été demandé aux individus de décrire :

- les référents de définition de la société québécoise et de l'État, fédéral et québécois ;

- les enjeux des expériences ou perceptions d'acceptation sociale, négative ou positive et ce, dans quatre domaines : économique, politique, social (sociabilité privée, milieu de travail, école, rue) et symbolique ;
- les conditions d'insertion sociale.

L'analyse a porté sur un corpus de quelque 4 000 pages dont les éléments ont été classés à l'aide du logiciel Nud-ist. Les catégories et les sous-catégories utilisées pour analyser le corpus ont été les suivantes :

### 1. *Émigration et caractéristiques individuelles*

- 1.1. Conditions, raisons et modalités d'émigration du sujet, du conjoint et de la famille proche ;
- 1.2. Caractéristiques des sujets : âge ; sexe ; pays et région d'origine ; confession et pratiques religieuses ; présence de membres de la famille au Québec, nombre et âge des enfants ; occupations des personnes interrogées et des conjoints dans le pays d'origine avant le départ, en 1995 et depuis l'arrivée au Québec, secteur d'activité, taille de l'entreprise, revenu, conditions d'entrée et de promotion sur le marché du travail, handicaps, mobilité sociale ascendante ou descendante ; niveau de connaissance du français et de l'anglais, langue d'usage au foyer ; scolarité à l'arrivée, études au Québec et scolarité en 1995 ; lieu de résidence ; accès à la propriété ; formes de participation associative et politique (partis, vote) ; itinéraire et raisons d'émigration ; citoyenneté(s) détenue(s) ;
- 1.3. Projet en émigrant : aspirations occupationnelles, familiales, culturelles, linguistiques pour soi et pour les enfants ; volonté de retour dans le pays d'origine.

### 2. *Perception de la société civile*

- 2.1. Appréciation des relations dans les milieux de vie (travail, voisinage, réseaux privés, associations<sup>1</sup>, quartier de résidence, institutions religieuses, environnement urbain montréalais) ;
- 2.2. Expériences et perceptions de discrimination et d'acceptation sociale ;
- 2.3. Pertes, contraintes et ouvertures connues, gains et avantages obtenus depuis l'arrivée au Québec ou durant les dix dernières années pour les personnes d'ascendance canadienne-française, handicaps

---

1. Participation à des réseaux de sociabilité et à des regroupements, universalistes ou particularistes, mono ou multiculturel (même ou plusieurs groupes ethnoculturels), tels que des associations professionnelles, culturelles, de loisirs, ethniques, provinciales, canadiennes ou transnationales.

et avantages personnels jugés actifs lors de l'insertion au sein de la société québécoise ;

2.4. Traits de la société québécoise ayant gêné (problèmes) ou facilité (atouts) l'insertion sociale et occupationnelle.

### 3. *Perception et définition du rôle de l'État*

3.1. Généralités : organe de protection des droits, lieu symbolique d'inclusion de tous les résidents ou d'exclusion de certains, agent de régulation des relations et des places sociales, État-providence, instance de représentation internationale, valeur des Chartes des droits et des libertés ;

3.2. Positions sur des interventions primordiales des États québécois et canadien : défense des libertés fondamentales ; interdiction de discrimination selon le sexe, la race, la religion, l'origine ethnique ; politiques de protection sociale (allocations de chômage, aide sociale, assurance maladie) ; promotion du pluralisme culturel (enseignement des langues d'origine, formation des fonctionnaires aux différences culturelles immigrées, financement étatique des écoles et des associations ethniques ; multiculturalisme fédéral) ; programmes de discrimination positive (programmes d'accès à l'égalité en emploi), de lutte contre la discrimination ; position sur la confessionnalité du système scolaire ;

3.3. Législation linguistique et loi 101 ;

3.4. Vision de l'avenir du Québec.

### 4. *Définition de la nation*

4.1. Notions de nation, de peuple, de communauté de culture et d'histoire ;

4.2. Connaissance de l'histoire québécoise et canadienne et curiosité éventuelle à leur égard ; intérêt à la production culturelle québécoise (séries télévisées, littérature, musique, cinéma, etc.) ;

4.3. Positions concernant l'indépendance et la détention d'une citoyenneté québécoise.

### 5. *Identifications*

5.1. Déclarées : nationale, ethnique, transnationale, religieuse, politique, régionale et selon d'autres catégories (sexe, race, qualités personnelles, lieu de naissance, culture, ascendance, Montréal, continent nord-américain, langue, occupation, statut social...) ;

5.2. Définitions normatives d'un Québécois et d'un Canadien ;

5.3. Hiérarchie des identifications ; couples d'opposition principaux à la base des identifications (catégorie socio-économique, position politique, groupe de référence ethnique, orientation culturelle par exemple).

6. *Sentiments*

6.1. Sentiment d'inclusion au sein de la société québécoise (confort, attachement) ou d'extériorité (inconfort, distanciation, détachement, rejet), et explicitation de ce sentiment (attributs personnels et sociaux ; intérêts et principes partagés ou refusés ; pratiques, valeurs et traits estimés appropriés) ;

6.2. Réaction à l'évocation de symboles québécois ou canadiens (objets, événements et personnages historiques, traits marqueurs<sup>2</sup>).

La classification des données au moyen du logiciel Nu-dist a été entièrement assumée par Nicolas van Schendel.

---

2. Selon Connerton (1989), des symboles peuvent être utilisés comme indicateurs d'incorporation d'emblèmes étatiques ou nationaux tels que, dans le cas présent, drapeau fleur de Lys, coureur de bois, Dollard des Ormeaux, Jacques Cartier, René Lévesque, passeport canadien, drapeau feuille d'érable, sport (hockey, baseball), écrivains et artistes immigrés, Franco-Québécois, Canadiens, confessionnalité scolaire, parler québécois, fêtes.